

**Enquête publique relative à l'avenant au contrat de concession de plage de Pornic
31 10 2018 au 30 11 2018. Observations de M Axel Bergeron.
Complément à ma première lettre datée du 26 novembre.**

C'est seulement en consultant les réactions exprimées durant cette enquête publique que j'ai compris qu'en fait il s'agit essentiellement pour la municipalité d'autoriser l'ouverture du restaurant Zagaya durant toute l'année. Je tiens à préciser que je ne suis aucunement à l'origine de cette affaire, que je ne sais pas qui s'est plaint du restaurant avant enquête publique, et que je ne sais pas quelle association le cas échéant s'est plainte avant enquête publique.

La procédure suivie actuellement ne me semble pas appropriée. J'en reviens à l'exemple de l'aménagement en cours de la plage de Pampelonne à Ramatuelle, là où les services de l'État et la municipalité et les commerçants concernés ont travaillé longuement de concert pour arriver à une solution satisfaisante pour tous.

Je suggère que cet exemple soit suivi pour la plage des Grandes Vallées et le restaurant Zagaya.

Actuellement il est impossible de démonter en partie ce restaurant Zagaya car la terrasse, qui de toute évidence est sur la plage et sur le domaine public maritime, fait partie intégrante de l'ensemble bâti. Des points de dégradation et de vétusté apparaissent côté mer, notamment au niveau des installations électriques des projecteurs extérieurs.

Sur le côté ouest du bâtiment au niveau de la plage divers matériels divers d'entretien sont actuellement visibles, sans raison, et nuisent à l'esthétique de cette partie de la côte.

Tout l'ensemble de ce bâtiment est inesthétique, des tuyauteries de dimensions généreuses sont apparentes côté nord, et on ne peut d'ailleurs pas dire non plus que les immeubles tout proches de ce restaurant et situés près de la mer soient esthétiques... Manifestement cette petite partie du trait de côte pornicais et sanmaritain a été maltraitée dans le passé et mériterait une réhabilitation complète (incluant ce restaurant), réhabilitation dépassant largement le cadre de cette simple enquête publique.

Concernant le club de plage de la plage de la Noëveillard je ne peux qu'approuver sa présence puisqu'il promeut de saines activités sportives et je propose qu'il ait recours à des installations montables et démontables au coup par coup pour chaque utilisation en dehors de la période estivale.

Fait à Pornic, le 30 novembre 2018.

Axel Bergeron